

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Fatiha Radouane](#)

<https://www.cadre21.org/membres/98f4dbcf4e5a3b301d5cd6dd>

Date d'obtention : 2024-10-11 18:55:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une procédure fiable pour intervenir adéquatement et d'une façon uniforme avec tous les autres intervenants.

Une sorte de partenariat entre la police, le centre de service et le procureur.

Le délai du traitement des dossiers est très avantageux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai une trousse qui va me servir comme guide, ce qui va me faciliter la tâche et le suivi des événements à moi et à mes collègues au travail.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord, je garde la confidentialité,

Je pose mes questions sans mettre la réponse dans leurs bouches,

Je ne regarde jamais les photos-vidéos en question pour ne pas être impliquée dans un geste de pornographie

Je dois demeurer professionnelle (pas de jugement) et surtout les élèves doivent se sentir en sécurité lors de mon intervention.